



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

**9359<sup>e</sup>** séance

Mardi 27 juin 2023, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Présidente :* M<sup>me</sup> Nusseibeh ..... (Émirats arabes unis)

*Membres :*

Albanie .....	M. Hoxha
Brésil .....	M. de Almeida Filho
Chine .....	M. Zhang Jun
Équateur .....	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique .....	M. Wood
Fédération de Russie .....	M <sup>me</sup> Evstigneeva
France .....	M. Olmedo
Gabon .....	M. Biang
Ghana .....	M. Osei-Mensah
Japon .....	M. Ishikane
Malte .....	M. Camilleri
Mozambique .....	M. Afonso
Suisse .....	M <sup>me</sup> Baeriswyl
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	Dame Barbara Woodward

## Ordre du jour

La situation en Somalie

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation en Somalie

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2023/474, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Albanie, Brésil, Chine, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Fédération de Russie, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2687 (2023).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Biang** (Gabon) (*parle en anglais*) : Au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité – le Gabon, le Ghana et le Mozambique – nous remercions le Royaume-Uni des efforts qu'il a déployés pour faciliter le consensus sur le texte de la résolution 2687 (2023), qui vient d'être adopté à l'unanimité. Nous nous félicitons de la prorogation du mandat de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) jusqu'en décembre 2023 et nous sommes d'avis que cette troisième période donnera à l'ATMIS et au Gouvernement fédéral somalien le temps nécessaire pour préparer la deuxième phase du retrait de l'ATMIS.

La période actuelle en Somalie revêt une importance décisive. Par conséquent, ce mandat, qui vient d'être prorogé, doit être efficacement mis en œuvre pour aider le

Gouvernement fédéral somalien, l'ATMIS et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) à s'acquitter de leurs mandats respectifs, conformément au calendrier et à la feuille de route qui ont été adoptés, tout en tenant compte de la nécessité de préserver les acquis en matière de sécurité. À cet égard, nous attendons avec intérêt les conclusions de l'évaluation technique conjointe qui doit permettre d'évaluer les enseignements tirés de la première phase de la réduction des effectifs, ainsi que les informations actualisées sur les préparatifs de la deuxième phase. Pour garantir un retrait bien coordonné et fondé sur la situation réelle sur le terrain, les enseignements tirés de la première phase doivent éclairer notre action.

L'appui unanime du Conseil à la résolution 2687 (2023) reflète notre engagement commun en faveur d'une transition réussie en matière de sécurité en Somalie, en particulier en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme et le renforcement des capacités des forces de sécurité somaliennes afin qu'elles puissent reprendre les attributions de l'ATMIS en matière de sécurité. À cet égard, les membres africains du Conseil se félicitent du soutien accru en faveur des capacités facilitatrices et des multiplicateurs de force, qui sont essentiels pour permettre à l'ATMIS de mener à bien sa mission à l'appui des forces de sécurité somaliennes. Nous sommes conscients des conséquences négatives des embargos sur les armes imposés à la Somalie depuis 1992. Nous réitérons les appels lancés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union africaine et le Gouvernement fédéral somalien en faveur de la levée totale de l'embargo, afin de permettre aux forces de sécurité somaliennes d'acquiescer les capacités létales dont elles ont besoin pour lutter efficacement contre les Chabab et assurer la paix et la stabilité à long terme en Somalie. Nous répétons que le succès de l'ATMIS dépend de la disponibilité d'un financement adéquat. Nous demandons donc que la Mission reçoive le financement nécessaire pour lui permettre de s'acquitter de son mandat, notamment en assurant un transfert sans heurts des responsabilités en matière de sécurité aux forces de sécurité somaliennes. Nous encourageons la poursuite du soutien à la Somalie afin d'assurer la sécurité du pays et la stabilité de la région.

**M<sup>me</sup> Evstigneeva** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a voté pour la résolution 2687 (2023), préparée par nos collègues britanniques, sur la prorogation des mandats de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) et du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) pour une période de six mois.

Nous appuyons pleinement le travail des soldats de la paix africains, qui restent essentiels pour assurer la sécurité en Somalie et contenir la menace des Chabab. Nous condamnons catégoriquement toutes les attaques terroristes et rendons hommage à l'ATMIS et à l'armée nationale somalienne, y compris aux soldats qui ont donné leur vie dans la lutte contre ce groupe. Nous nous félicitons de l'assistance matérielle, technique et logistique fournie par l'intermédiaire du BANUS.

Cependant, force est de constater que, malgré certains résultats obtenus dans le cadre des opérations offensives menées par la Somalie et l'ATMIS, les Chabab conservent une position solide dans le pays. Le nombre d'attentats terroristes perpétrés à l'aide d'engins explosifs improvisés au cours du premier trimestre de cette année a dépassé les statistiques de l'ensemble des dernières années. À cet égard, le retrait de la mission africaine de maintien de la paix en Somalie ne doit pas être précipité. La réduction de son contingent doit être effectuée en fonction des réalités du terrain. Créer un vide sécuritaire est inacceptable.

À ce stade, nous pensons que la communauté internationale doit avoir pour tâche principale de concentrer ses efforts sur l'amélioration de l'efficacité des agences fédérales chargées de l'application de la loi et sur la défaite totale des extrémistes. Pour ce faire, les forces africaines de maintien de la paix doivent disposer des ressources et de la marge de manœuvre nécessaires, et les Somaliens doivent avoir la possibilité d'accélérer le renforcement des capacités de leurs forces armées, ce qui est impossible sans un réexamen de l'embargo sur les armes.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

**M. Yusuf** (Somalie) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement fédéral somalien prend note de la résolution 2687 (2023) qui vient d'être adoptée et se félicite du renouvellement du mandat de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) pour six mois. À cet égard, je voudrais faire les observations suivantes.

Les opérations militaires offensives menées actuellement par la Somalie ont infligé de lourdes pertes aux Chabab et permis de reconquérir de vastes territoires. Je saisis cette occasion pour rendre hommage aux Somaliens et Somaliennes en tenue et pour honorer les sacrifices qu'ils font pour maintenir la stabilité et la sécurité en Somalie.

Comme l'a déclaré le Président Hassan Sheikh Mohamud la semaine dernière devant le Conseil de sécurité (voir S/PV.9356), le Gouvernement somalien s'est engagé à assumer l'entière responsabilité de la sécurité de l'ATMIS dans les délais convenus et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La planification et la mise en œuvre de la réduction des effectifs de l'ATMIS sont effectuées en étroite coordination avec le comité technique conjoint. En particulier, la première phase du retrait de 2 000 soldats de l'ATMIS est presque achevée et les Forces armées nationales somaliennes assument la responsabilité de quatre bases opérationnelles avancées, tandis que trois autres ont été démantelées. Au cours des six prochains mois, nous entreprendrons les préparatifs nécessaires, en coordination avec l'Union africaine, pour mettre en œuvre la deuxième phase du retrait de 3 000 soldats de l'ATMIS avant septembre.

Le transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité de l'ATMIS aux forces de sécurité somaliennes ne pourra se faire en temps voulu que si ces dernières disposent des capacités opérationnelles requises. À cet égard, l'embargo partiel sur les armes imposé par l'ONU à la Somalie empêche le Gouvernement fédéral somalien de doter ses forces de sécurité de ressources suffisantes pour contrer la menace des Chabab qui ne cesse d'évoluer. En outre, le maintien de l'embargo sur les armes à destination de la Somalie crée des difficultés militaires logistiques et opérationnelles, qui peuvent permettre aux Chabab de se regrouper et de s'adapter. C'est pourquoi je réitère l'appel du Gouvernement somalien en faveur de la levée totale et urgente de l'embargo sur les armes imposé à la Somalie.

Pour terminer, nous sommes déterminés à reprendre toutes les attributions de l'ATMIS en matière de sécurité d'ici à 2024 et à mettre en place les conditions permettant d'assurer le bon déroulement de son retrait de la Somalie. Nous sommes fermement convaincus que les sanctions imposées depuis longtemps à la Somalie ne peuvent être une fin en soi. Nous exhortons les membres du Conseil à réévaluer soigneusement les objectifs de l'embargo sur les armes et ses conséquences involontaires sur la paix et la stabilité à long terme de la Somalie.

Je ne saurais terminer mon propos sans remercier tous les pays fournisseurs de contingents qui ont consenti d'immenses sacrifices pour que la paix et la sécurité reviennent dans mon pays.

*La séance est levée à 10 h 15.*